

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Musées  
Tél : 04 66 85 10 48  
Réf : 2025/CH/LC/JF/ACD

**Objet : Contrat de prêt d'œuvres à titre gracieux avec l'Université Sorbonne-Nouvelle pour l'exposition « Iliazd, poète-architecte du livre » du musée Pierre-André Benoit**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération C2024-03-17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

**Vu** l'arrêté n°2020/0080 du 3 août 2020 portant délégation de signature à Mme Carole HYZA, conservateur du patrimoine et directrice des musées de la Communauté Alès Agglomération,

**Considérant** que la Communauté Alès Agglomération souhaite organiser une exposition intitulée « Iliazd, poète-architecte du livre » au musée Pierre-André Benoit de la Communauté Alès Agglomération sur la ville d'Alès, du 10 avril au 31 octobre 2026,

**Considérant** qu'afin d'assurer cette exposition il est apparu nécessaire d'obtenir des prêt d'œuvres de l'Université Sorbonne-Nouvelle, propriétaire des collections de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet,

**Considérant** qu'afin d'assurer cette exposition, il est prévu de faire appel à l'Université Sorbonne-Nouvelle pour le prêt de 7 œuvres.

**Considérant** que ce partenariat nécessite la conclusion d'une convention afin de préciser les conditions de prêt des œuvres mises à disposition,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Dans le cadre de l'exposition intitulée « Iliazd, poète-architecte du livre », organisée du 10 avril au 31 octobre 2026 au musée Pierre-André Benoit, la Communauté Alès Agglomération se voit mettre à disposition par l'Université Sorbonne-Nouvelle les œuvres suivantes :

- ILIAZD (auteur) ; PICASSO, Pablo (graveur), *Afat : soixante-seize sonnets*, Paris, Le Degré quarante et un , 1939-1940 - Ex. n°13 sur Montval à la cuve, signé par Picasso et Iliazd. Ex-libris Daniel-Henry Kahnweiler-N° inv. : LRS III 124  
Valeur d'assurance : 20 000 €,
- ILIAZD (auteur) ; PICASSO, Pablo (graveur) *Pirosmanachvili 1914* - Paris, Le Degré quarante et un – 1972 - Ex. n°24, signé par l'auteur - N° inv.: LRS III 11  
Valeur assurance: 10 000 €,
- BOISSIERE de, Jean-François (auteur) ; NOAILLES de, Marie-Laure (graveur)  
*Traité du balet* - Paris, Le Degré quarante et un, 1953 - Ex. n° I sur Chine de Compagnon, signé par Iliazd et Mrie Laure de Noailles - N° inv. : LC 96 Fol  
Valeur d'assurance : 3 000 €,
- MONTLUC de, Adrien (auteur) ; PICASSO, Pablo (graveur) - *Le Maigre* - Paris, Le Degré quarante et un – 1952 - Ex. n°51 sur Japon ancien - Ex-libris Daniel-Henry Kahnweiler - N° inv. : LRS III 29  
Valeur d'assurance : 35 000 €,
- OETTINGEN, Hélène de ; PICASSO, Pablo, *Chevaux de minuit : épopée* - Paris, Le Degré quarante et un, 1956 - Ex. XVI sur Chine satiné réservés aux compagnons et au dépôt, signé par Picasso et Iliazd - N° inv. : LC 274 Fol BEL  
Valeur d'assurance : 35 000 €,
- BOUCHET du, André (auteur); VILLON, Jacques (illustration), *Ajournement* - Paris, A l'éditeur qui ne fait pas acier les planches de cuivre, 1960, Ex. n° 17 sur vieux Japon - N° inv. : LC 12 Atlas  
Valeur d'assurance : 4 000 €,
- BETHENCOURT de, Jean, *Le frère mendiant o Libro del conocimiento: los Viajes en Africa: publicados antiguamente par Bergeron, Margry y Jimenez de la Espada, e ilustrados ahora y Compaginados por Pablo Picasso e Iliazd, Paris, Latitud cuarenta y uno, 1959 - Ex. n° 32 sur Japon ancien, signé par Picasso et Iliazd - N° inv.: LRS III 34*  
Valeur assurance: 30 000 €.

## **ARTICLE 2 :**

A cet effet, une convention de prêt sera conclue entre la Communauté Alès Agglomération représentée par Mme Carole HYZA, conservateur du patrimoine et directrice des musées d'Alès Agglomération et l'Université Sorbonne-Nouvelle représentée par son président, M. Daniel MOUCHARD-ZAY.

Les conditions générales de mise à disposition de ces œuvres seront précisées dans ladite convention.

## **ARTICLE 3 :**

La mise à disposition des œuvres par l'Université Sorbonne-Nouvelle est consentie à titre gracieux.

## **ARTICLE 4 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 27 FEV. 2026

Le président  
Christophe RIVENQ



*La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*